



Convocation au tribunal en tant que victime

Par **Yobeber**, le **29/05/2018 à 20:22**

Bonjour,rrrnJe viens de recevoir l'avis d'audience pour me présenter devant le tribunal correctionnel en tant que victime de vol (téléphone portable)avec violence n'ayant pas entraîné d'incapacité.rnrnSachant que je ne souhaite pas m'absenter de mon boulot pendant cette période, que mon téléphone m'a été restitué, que je ne souhaite pas me constituer partie civil, ma présence est-elle obligatoire ? Si non, quelle sont les démarches à effectuer ?rnrnMerci d'avance pour vos réponse

Par **SJ4**, le **29/05/2018 à 23:20**

bonjour,rnrrien d'obligatoire.rnrnvous pouvez vous constituer partie civile par courrier sans avoir à vous déplacer, demander par exemple 100€ pour le préjudice moral, et vous aurez peut-être une bonne nouvelle en découvrant le jugement.